

Comm' une info

MIRABEL ET BLAONS
Département (04)



Lettre municipale d'octobre 2019

Horaires d'ouverture :

Secrétariat de mairie

Lundi : 10 h – 13 h
Mardi : 14 h – 16 h
Mercredi : 10 h – 13 h
Jeudi : 9 h – 11 h
Vendredi : 16 h – 18 h
Tél : 04-75-40-00-66

E-mail : cnemirabeletblacons@wanadoo.fr
Site internet : www.mirabel-et-blacons.fr

Déchetterie d'Aouste-sur-Sye

Mardi et vendredi : 14 h – 17 h
Mercredi : 9 h – 12 h / 14 h – 19 h
Samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h

Syndicat Mirabel-Pié gros-Aouste

Du lundi au vendredi de 9 h – 12 h / 14 h – 17 h
Tél : 04-75-40-06-06
E-mail : accueil@siempa.fr

Incivilités aux points d'apport volontaire

Le maire d'une commune du Var (Signes) est mort écrasé par une camionnette qui déversait des gravats sur le bord de la route. Ce dernier voulait faire un constat de flagrante sur cet acte illégal, dans le cadre de sa compétence de police.

Cette tragédie nous engage à faire un point sur les incivilités constatées dans notre commune, aux points d'apport volontaire, depuis un certain temps. Celles ci, se présentent sous différentes formes :

1. Des dépôts inappropriés sont faits de façon régulière, particulièrement des encombrants qui sont, normalement destinés à la déchèterie.
2. Des dépôts divers faits directement sur le sol en dehors des poubelles (cartons, emballages divers, sacs remplis de gravats ...).

Ce manque de civisme, en augmentation sensible, n'est pas saisonnier.

Une récente étude de l'ADEM (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie) de 2019, propose à partir de 2652 collectivités contactées, une approche quantitative concernant ce type de dépôts.

Selon le territoire, rural ou urbain, les encombrants laissés aux pieds des points d'apport volontaire ou en décharge sauvage se montent en moyenne à environ 21,4 kg par habitant et par an. Ce chiffre permet de mesurer l'importance du problème.

Ces déchets ne pouvant être pris en charge dans l'organisation prévue (tournée régulière), leur enlèvement de la part des communautés de communes nécessite des moyens humains et financiers supplémentaires pour un retraitement qui revient à 100 euro la tonne. Ce chiffre vient s'ajouter au coût prévisible de l'enlèvement des ordures et pénalise l'ensemble des administrés. En effet, la prise en charge de ces dépôts sauvages, se traduit par un alourdissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

À bicyclette !

Le 22 juin était inaugurée la Véloroute, qui relie Crest à Saillans en alternant piste dédiée aux cyclistes et petite route, le long de la Drôme ou de la voie ferrée. Réalisée à l'initiative de la Communauté de communes (3CPS), elle permet une pratique du vélo plus agréable et sécurisée. La belle fréquentation observée au cours de l'été montre qu'elle répond à un réel besoin et qu'au delà du seul plaisir de pédaler, elle peut devenir pour certains une alternative à la voiture.

Un autre aménagement a vu le jour : sur la D93 entre Blacons et Aouste une *chaucidou*, dont le nom résulte de la contraction de « chaussée à circulation douce ». Sur cette route étroite, bordée par des arbres et un canal, peu rassurante pour des vélos, deux bandes cyclables ont été tracées de chaque côté de la chaussée, réduisant la voie destinée aux voitures à une voie centrale unique. Les voitures sont limitées à 70 km/h et ne sont censées rouler sur la bande cyclable que pour se croiser.

Du côté des écoles

Une 6^{ème} classe à l'école élémentaire a été ouverte à cette rentrée ; la hausse des effectifs du RPI depuis plusieurs années justifiait cette création de poste. Cette classe supplémentaire occupe une salle déjà existante au sein de l'école de Blacons.

Quelques incertitudes ont plané sur le transport scolaire ; la Région qui est désormais compétente dans ce domaine souhaite appliquer de façon plus stricte le règlement : dans le cadre d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal), le transport des élèves de primaire, le matin et le soir, n'est assuré gratuitement que pour les trajets d'une commune à une autre, et non pour des trajets à l'intérieur d'une même commune (par exemple entre Blacons et les Berthalais). L'actuelle gratuité du transport et l'existence d'un certain nombre d'arrêts ne sont donc pas, aux yeux de la Région, totalement conformes à la réglementation. La municipalité reste attentive à l'évolution du dossier et continue à défendre l'intérêt pratique et écologique d'un transport de proximité.

A noter enfin : le restaurant scolaire intercommunal tiendra son assemblée générale, dans ses locaux, le 8 octobre à 20h30.



Aménagement de la Place de l'Église

La municipalité souhaite actuellement mettre en valeur la Place de l'Église en aménageant l'espace situé devant le restaurant l'Ami Rabel et utilisé comme lieu de stationnement. Un autre parking étant situé à proximité, seul un emplacement pour les personnes à mobilité réduite sera maintenu. Quelques bacs de végétaux, des bancs, une cabane à livres... viendront agrémenter la surface ainsi libérée, afin de créer au cœur du village un espace convivial.

Biovallée récompensée

L'association Biovallée, à laquelle notre Commune est adhérente et qui regroupe les 3 intercommunalités de la vallée, se bat depuis de nombreuses années pour faire de notre territoire un modèle de développement durable. Elle poursuit plusieurs objectifs comme la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de CO₂, des déplacements en voiture individuelle ou des volumes de déchets..., mais aussi le développement de la production agricole bio et d'une alimentation bio dans la restauration collective. Biovallée est aujourd'hui récompensée en faisant partie des 24 lauréats de l'appel à projets « Territoire innovant de grande ambition » qui vise à sélectionner et accompagner des projets porteurs d'une stratégie ambitieuse de transformation des territoires : Biovallée recevra à ce titre une aide de 19.4 millions d'euros.



Visites estivales guidées

La reconduction des visites guidées, cet été, a permis de faire découvrir le patrimoine communal à une bonne cinquantaine de participants, dont une majorité de vacanciers, même si la canicule a sensiblement réduit le nombre de visiteurs, pour les canaux de la Gervanne.



Le village perché de Mirabel, les canaux de la Gervanne et le site des papeteries Latune constituaient le programme des visites commentées par un natif de la commune avec moult détails. Parmi ceux-ci, l'origine de la dénomination de l'allée des boutons, retenait toute l'attention des participants. Cette appellation provient en fait des boutons (le plus souvent en porcelaine) qui, après avoir été retirés des cotonnades usagées destinées à la confection de la pâte à papier, parsemaient en grand nombre ce chemin alors empierré. D'ailleurs, lors de la visite, les plus perspicaces ont pu en découvrir quelques exemplaires, sur le bas côté de l'allée à présent goudronnée.

Comme à l'accoutumée, un rafraîchissement offert par la mairie clôturait dans la convivialité chacun de ces moments riches en partage.

Ilot de Bellevue

Avec l'acquisition des bâtiments de l'ancienne usine à billes par la commune et les travaux de réhabilitation programmés, plusieurs éléments patrimoniaux représentatifs de cette activité devenaient disponibles.

La décision fut alors prise d'incorporer certains d'entre eux dans la composition paysagée du nouvel îlot de Bellevue, afin de rappeler la production des billes blaconnaises (dernière fabrique en France de cette spécialité qui ferma en 1984).

C'est ainsi qu'ont été installés :

- une « coucourde », sorte de bétonnière destinée à la fabrication des billes en terre ou en ciment,
- la commande manuelle d'alimentation des turbines hydrauliques,
- une meule en fonte pour la confection des billes en pierre.

Une plaque explicative viendra détailler ces divers éléments, tandis qu'une inscription « La bille de Blacons », auréolée d'une « galette » multicolore, soulignera la référence patrimoniale de ce décor sur fond végétalisé.



Manifestations

du dernier trimestre

- Le 11 octobre : Comédie itinérante MJC (L'Âge du slow)
- Le 19 octobre : Repas saucisses cuites dans l'alambic
- Le 02 novembre : Cantavioure MPT
- Le 03 novembre : Bal country MPT
- Le 10 novembre : Repas ravioles de l'ADMR
- Le 11 novembre : Cérémonie armistice 1918 au monument aux morts
- Le 15 novembre : Rencontre de théâtre d'impro. Les Potes au feu
- Le 16 novembre : Rencontre de théâtre d'impro. Les Potes au feu
- Le 17 novembre : Concours de couinche Club des Aînés
- Le 23 novembre : Loto Amicale Laïque
- Le 24 novembre : Journée Amnesty International
- Le 17 décembre : Comédie itinérante MJC (Neuf mouvements pour une cavale)
- Le 19 décembre : Chorale de l'école (CM)

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

À NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)